

# LES FRAIS D'HOSPITALISATION

## Ils sont composés :

- 1 Des Tarifs Journaliers de Prestation<sup>1</sup>, fixés par l'Agence Régionale de Santé par arrêté tous les ans
- 2 Du forfait journalier<sup>2</sup>, fixé par le Ministère de la Santé, d'un montant de 20€/jour y compris le jour de la sortie (sauf en cas de transfert ou de placement en EHPAD).
- 3 En sus, vous pouvez disposer d'une chambre particulière (en fonction des disponibilités du service) qui sera prise en charge par votre mutuelle ou à vos frais.

Hospitalisation complète	• 60 € / jour
Hospitalisation journée (hors hôpital de jour oncologie)	• 50 € / jour (télévision incluse)
Hôpital de jour oncologie	• 40 € / jour
Maternité	• Chambre individuelle : 60 € / jour • Chambre confort + : 98 € / jour (prestations supplémentaires) • Suite parentale : 118 € / jour

**Maternité** : tarif d'hospitalisation et forfait journalier pris en charge à 100% par les organismes d'assurance maladie pendant les douze premiers jours d'hospitalisation.

**Hospitalisation de jour** : pas de forfait journalier.

Pour toute information complémentaire et lors de votre sortie d'hospitalisation, merci de vous rapprocher des guichets d'admission.



## TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATION AU 1<sup>ER</sup> MARS 2025

ARRETE N°DOS-SDPERQUAL-PDSB-2025-133  
FIXANT LES TARIFS JOURNALIERS DE PRESTATIONS APPLICABLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2025  
AU GCS GHICL CLINIQUE STE MARIE  
(FINESS N°590 052 056)

DISCIPLINES	TARIF JOURNALIER	TICKET MODÉRATEUR*
• Médecine autres UM - Hospitalisation ambulatoire	1 064,75 €	212,95 €
• Médecine autres UM - Hospitalisation complète	1 128,17 €	225,63 €
• Chirurgie - Hospitalisation ambulatoire	1 297,00 €	259,40 €
• Chirurgie - Hospitalisation complète	1 513,47 €	302,69 €
• Hospitalisation Spécialités coûteuses	1 874,66 €	374,93 €
• Obstétrique - Hospitalisation ambulatoire	1 217,18 €	243,44 €
• Obstétrique - Hospitalisation complète	1 271,37 €	254,27 €
• Nouveaux nés - Hospitalisation complète	998,41 €	199,68 €

<sup>1</sup> Pris en charge à 80% minimum par la sécurité sociale. Les 20% restants (Ticket Modérateur\*) sont pris en charge en fonction de votre situation (ALD, CMU...), par votre mutuelle ou resteront à votre charge et devront être réglés le jour de la sortie

<sup>2</sup> À la charge du patient en l'absence de mutuelle ou de CMU